

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-6-4

Séance du mercredi 9 décembre 2009

BUDGET PRIMITIF 2010 EAU (CO1) ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE - EXCES D'EAU

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 24 novembre 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'inscrire au titre des autorisations de programme et des crédits de paiement 2010, pour les programmes d'investissement en matière d'eau, les montants suivants :

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Etudes en matière d'eau	300 000 €	230 000 €
Assainissement	6 400 000 €	4 700 000 €
Alimentation en Eau Potable	1 650 000 €	850 000 €
Excès d'eau	50 000 €	100 000 €
SATESE, SATEP	10 000 €	10 000 €
Soit un total de	8 410 000 €	5 890 000 €

- d'inscrire par ailleurs au titre des crédits de fonctionnement 2010 en matière d'eau, les montants suivants :

· SMRA 68	:	84 000 €
· APRONA	:	200 €
· Région Alsace (SAGE Ill-Nappe-Rhin)	:	12 000 €

Soit un total de 96 200 €

- d'approuver les nouvelles modalités d'aides, en matière d'assainissement, d'alimentation en eau potable et d'excès d'eau,
- de donner délégation à notre Commission Permanente pour l'individualisation et la programmation de ces opérations, conformément aux procédures mises en œuvre en matière d'aide départementale aux communes et aux groupements de communes ainsi que pour approuver les conventions nécessaires pour ces différentes actions,

- d'inscrire en recettes les montants suivants :

· SATESE, SATEP participation de l'Agence de l'Eau :	114 000 €
· SATESE, SATEP participation des Collectivités bénéficiaires :	16 000 €
· préservation de la ressource subvention de l'Agence de l'Eau :	200 000 €

Soit un total de 330 000 €

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'approbation du programme pluriannuel d'investissement en assainissement

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions